

---

**AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171)**

---

**LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

1. L'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) est modifiée de la façon suivante :

Par le remplacement des règles de stationnement applicables sur le **côté ouest de l'avenue De La Brunante** par les suivantes :

- l'ajout des mots « **excepté de 7h à 9h le vendredi, du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre ;** » après les mots « **prohibé en tout temps** » ;
2. Le présent règlement modifie le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) pour en faire partie intégrante;
  3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE XX AVRIL 2023.

---

Laurent Desbois  
Maire de l'arrondissement

---

Me Julie DESJARDINS  
Secrétaire d'arrondissement

---

Avis de motion et dépôt du projet de règlement :	14 mars 2023
Adoption du premier projet de règlement :	14 mars 2023
Adoption du règlement :	4 avril 2023

---

Dossier 1235069002

DOCUMENT ANNEXE A LA  
RESOLUTION CA23 16 XXX  
DU 4 AVRIL 2023